



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Reçu le

16 NOV. 2020

Le Président

réf. : DGA1 114354

Le Conseil régional, le 9 novembre 2020

Monsieur le Maire,

Vous le voyez tous les jours depuis quelques années : l'eau disponible est un bien qui se fait de plus en plus rare avec comme conséquence une situation hydrique préoccupante sur des pans entiers de nos territoires, notamment sur l'amont du bassin Loire-Allier. Si avec le changement climatique la quantité d'eau disponible ne diminue pas, sa répartition sur l'année évolue. Ce phénomène impacte beaucoup notre territoire qui est pourtant à la source des grands cours d'eau qui alimentent tout le bassin de la Loire jusqu'à son estuaire. La neige qui est un stockage naturel a disparu de nos montagnes et la pluie, faute de retenues, va très, trop rapidement, à la mer. L'absence de perspective favorable en matière de politique de l'eau met en péril l'alimentation en eau potable, la sécurité incendie, la vie aquatique et la biodiversité, de nombreux usages dans les domaines de l'industrie, du tourisme et enfin de l'agriculture, c'est-à-dire de notre alimentation.

La protection et les usages de l'eau sont réglementés par des lois et des règlements élaborés plus ou moins proches du terrain. Ces textes sont élaborés au niveau européen puis transposés en droit français. La gestion de l'eau, par grand bassin, est réglementée par un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), élaborée de façon concertée par l'Agence de l'Eau. Le SDAGE est établi pour une durée de 6 ans.

Nous sommes actuellement en phase de révision du SDAGE Loire-Bretagne. C'est l'occasion de remettre à plat les enjeux, d'en discuter et de prendre des décisions pour une juste répartition de la ressource en eau entre l'amont et l'aval du bassin. Les débats qui se déroulent à l'occasion de cette révision, ne vont malheureusement que vers des restrictions, diminutions, plafonnements et autres moyens pour limiter l'usage de l'eau sans qu'à aucun moment ne s'inscrive un grand plan ambitieux pour accroître et sécuriser la ressource disponible. Le stockage de l'eau n'est pas, ou trop peu, à l'ordre du jour alors qu'il est essentiel pour bien des usages de nos territoires, tout comme la révision des calculs des débits d'objectif de la Loire et de l'Allier ainsi que les modalités d'utilisation des retenues dédiées au soutien d'étiage. Cela nous permettrait pourtant de bénéficier de la ressource nécessaire en eau, alors qu'elle est aujourd'hui trop souvent réservée au bénéfice de l'aval du grand bassin de la Loire.

Selon les travaux de révision en cours, la redéfinition des critères du nouveau SDAGE semble aboutir à une déclinaison toujours plus restrictive des usages de l'eau.

Certains, par pur dogme, verraient d'un bon œil la décroissance, la réduction de la vie économique et peut être même de la vie tout court en limitant, chez les autres, l'usage de l'eau.

En France nous ne stockons que 1,5% de l'eau de pluie. Nos territoires de tête de bassin supportent de gros barrages qui ne nous servent pas puisqu'ils sont mobilisés pour alimenter l'aval du bassin, en particuliers pour les centrales nucléaires après Gien. Nous avons donc des marges de manœuvre à imaginer et à déployer.

Je souhaite que l'on ne baisse pas les bras. Au contraire, il faut se saisir de la révision du SDAGE pour que nous mobilisions nos énergies et intelligences collectives pour proposer des nouvelles modalités de stockage et de répartition justes de l'eau. Poursuivre ce but raisonnable est, me semble-t-il, une posture responsable pour nous et pour l'avenir de nos territoires.

Nous ne pouvons pas accepter que nos campagnes deviennent des déserts au sens propre comme au sens figuré. A l'occasion de la révision de ce SDAGE et avant son adoption je vous propose que tous ensemble nous portions une motion au plus haut niveau de l'Etat, pour qu'il prenne conscience de la situation extrêmement critique de nos territoires en matière de disponibilité de la ressource en eau et de notre inquiétude pour leur avenir.

Il nous faut réagir, nous unir, pour que nous inscrivions dans le futur SDAGE une véritable volonté de développer le stockage de l'eau et demander au gouvernement qu'il allège la réglementation qui le rend impossible par une somme de règles pour certaines iniques.

Pour cela, je vous sou mets avec ce courrier une motion que je vous demande de signer et de me retourner dans les meilleurs délais, afin qu'avec les parlementaires nous la portions au Gouvernement et qu'il agisse. Je vais également rencontrer le Préfet coordinateur de bassin, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et plus largement les administrations centrales chargées de la réglementation sur l'eau.

Enfin, et si comme je l'espère le contexte sanitaire nous le permettra, je vous proposerai une rencontre tous ensemble à Clermont-Ferrand afin d'échanger avec vous sur cette thématique, sur les enjeux associés et surtout sur les solutions que nous devons faire aboutir.

En qualité d'élus, il est de notre devoir de prendre ce problème à bras le corps. Les générations futures ne nous pardonneraient pas d'avoir négligé ce sujet et d'en avoir délaissé la gestion. Pour ma part, je ne transigerai pas et m'opposerai fermement à tout ce qui condamne nos territoires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.



Laurent WAUQUIEZ

Motion
pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource
en eau
sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont

- Considérant le dérèglement climatique,
- Considérant la réduction de l'enneigement en tête de bassin sur de longues périodes,
- Considérant des sécheresses de plus en plus prononcées, particulièrement en période d'étiage des cours d'eau dans la partie amont du bassin Loire-Bretagne,
- Considérant le maintien de la pluviométrie annuelle,
- Considérant la réduction de la ressource en eau disponible lors des périodes estivales,
- Considérant la nécessité de sécuriser la ressource en eau pour ses différents usages,
- Considérant que le stockage de l'eau est une possibilité d'accroître la disponibilité de la ressource,
- Considérant l'objectif du maintien du niveau et de la qualité de la biodiversité,
- Considérant la faible capacité actuelle de stockage quelle que soit la taille des ouvrages,
- Considérant la complexité des réglementations et des lois s'opposant au stockage,
- Considérant un SDAGE peu favorable au stockage et à l'accroissement de la disponibilité de la ressource,
- Considérant des politiques d'économie d'eau en cours et à poursuivre,
- Considérant l'absence de remise en cause des exigences quantitatives des usages de l'aval
- Considérant la révision en cours du SDAGE,

Les élus du bassin de Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-Amont demandent :

- A l'Agence de l'Eau en charge de la révision du SDAGE Loire-Bretagne :
 - o D'incorporer un axe en faveur du développement du stockage de l'eau, sous toutes ses formes, afin d'accroître sa disponibilité, assorti d'une levée de toutes les contraintes sur le plafonnement des usages de l'amont par rapport au SDAGE précédent. Cet axe est essentiel pour garantir à moyen et long terme le développement économique et social des territoires ruraux de l'amont du bassin.
 - o D'affirmer la solidarité amont-aval afin de prendre en considération le rôle essentiel joué par l'amont dans le maintien de la qualité des milieux aquatiques et les contraintes endossées pour cela.
 - o D'ouvrir une réflexion sur les besoins, les priorités et la répartition juste de l'eau à l'échelle du grand bassin Loire-Bretagne, seule méthode pour définir les débits devant être mis à disposition des territoires de l'aval
- Au Gouvernement, par sa représentation au comité de bassin par son administration, de mettre en application de la politique ci-dessus énoncée et sa traduction réglementaire dans le futur SDAGE.
- Au Gouvernement, à l'Assemblée nationale et au Sénat, de modifier les lois et règlements en faveur du stockage de l'eau et de la prise en compte du rôle essentiel des territoires de l'amont pour le bon fonctionnement hydrique du bassin (qualité et quantité)
- Aux instituts de recherche, de travailler à une meilleure efficacité des usages de l'eau dans le but d'une économie de la ressource.